

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2022

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022 (accusé de réception du 12/04/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Accueil des déplacés Ukrainiens et versement d'une subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. La France prévoit d'accueillir 100 000 personnes ; le Finistère devrait accueillir environ 2 000 personnes d'ici un mois. Aussi, la Ville de Quimper s'organise pour les accueillir notamment par la mise en place d'une cellule d'accueil des déplacés Ukrainiens. Par ailleurs, la ville souhaite aider le peuple ukrainien en mobilisant une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

La cellule d'accueil des déplacés Ukrainiens a travaillé sur les différentes modalités d'accueil des déplacés Ukrainiens ainsi que sur le versement d'une subvention exceptionnelle :

Possibilités d'hébergements :

La Ville sera en capacité d'accueillir rapidement dans les logements suivants.

- Utilisation du logement plan grand froid (5 chambres) ;
- Grande maison rue de la Providence (4 chambres, cuisine, sanitaires, jardin) ;
- 3 studios de 2 personnes rue de la Providence ;

D'autres possibilités mais nécessitant des travaux plus conséquents sont également étudiées ; une maison rue de la Providence (1 famille) ; un immeuble, Avenue de la France Libre...

Il avait été un temps réfléchi la réquisition d'un bâtiment de type gymnase pour accueillir les déplacés or cette piste a été abandonnée suite à la réunion Maires/Préfet de mardi dernier et à un échange avec la DDETS à ce sujet.

Les échanges sont en cours avec le Conseil département du Finistère et l'Evêché également. De même, la CPAM sera approchée concernant leur ancien local CE au Moulin du pont qui

serait équipé de dortoirs, de salle collective et de salle de restauration, de cuisine. Enfin, les agents immobiliers du secteur et les hôteliers seront également sollicités.

Les bailleurs sociaux du territoire ont été rencontrés et des propositions émergent notamment en lien avec l'OPAC (deux logements) et le Logis Breton : proposition de six logements temporaires pour une durée d'environ 18 mois, disponibles d'ici 3 à 4 mois allée Samuel de Champlain.

Pour accompagner l'arrivée dans les logements, la ville travaillera avec les associations d'urgence pour meubler les logements, fournir une aide alimentaire et vestimentaire de première urgence.

Enfin il faut souligner la mobilisation des Quimpéroises et Quimpérois. Plus d'une centaine de propositions d'hébergements a été recensée et transmise à la Préfecture.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous les dernières informations relatives aux ouvertures d'hébergements collectifs sur le Finistère (SAS- Hébergements collectifs) :

- Fouesnant, 64 places, ex-agro campus, ;
- Riec sur Belon, 42 places, MGEN (mobil homes) ;
- Pont l'Abbé : 60 places, bâtiment de l'EPSM ;
- Brest : piste plus lointaine - en cours discussion sur une centaine de places – bâtiment à équiper ;
- Camaret-sur-Mer : 140 places en structure IGESA (ministère des armées).

Prise en charge des enfants :

Inscription à l'école :

La Ville est en lien avec l'Education nationale. Les élèves seront accueillis prioritairement dans une école où les enseignants allophones sont détachés. A ce jour, un élève ukrainien est accueilli à l'école Stang Ar Choat.

Proposition d'accès aux activités sportives :

La Ville mettra en lien les ressortissants Ukrainiens avec les associations sportives via le service des sports.

Prise en charge des frais de transport en commun :

Il sera proposé au prochain Conseil communautaire du 28 avril, la gratuité temporaire des transports en commun au bénéfice des réfugiés Ukrainiens.

Accès à l'emploi :

Lors de la rencontre Maires/Préfet de la semaine dernière, la Préfecture a annoncé qu'elle ferait le lien entre les professionnels recruteurs et les demandeurs d'emploi déplacés. En complément de ce dispositif, les services de l'Agglomération se mobiliseront pour mettre en relation directe des Ukrainiens recherchant un emploi via son réseau d'entreprises.

Accompagnement dans les démarches administratives :

La Préfecture a annoncé qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant pour objet l'accompagnement des déplacés Ukrainiens serait prochainement publié. Coallia serait pressenti pour en être le titulaire sur la Bretagne, Finistère compris.

En complément et à l'échelle de la Ville, un appel à volontaires parlant l'ukrainien pour accompagner les réfugiés dans leurs démarches va être lancé.

Information des partenaires et orientation des déplacés Ukrainiens et de leurs aidants :

Une note d'information complétée d'un lien internet redirigeant vers le site de la Préfecture et d'un livret d'accueil Français/Ukrainiens ont été transmises aux accueils de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et aux mairies des communes de l'agglomération. De même, les partenaires de la ville et de l'agglomération (MPT, associations d'urgence...) ont été destinataires de ces informations. Elles permettront d'orienter les Ukrainiens dans leurs démarches.

Proposition de subventions :

Lors du conseil communautaire du 17 mars, Quimper Bretagne Occidentale a décidé le versement d'une aide exceptionnelle de 10 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Ce fonds ouvert aux collectivités, souhaitant apporter un soutien, permet de financer des opérations humanitaires d'urgence qui répondent aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Comme plusieurs communes de l'agglomération, la ville de Quimper souhaite apporter son soutien aux associations qui viennent en aide sur le terrain au peuple ukrainien ou qui participent à leur accueil en mobilisant une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention d'un montant de 20 000 € (ligne budgétaire 041 6745) répartis comme suit :

10 000 € à La Croix-Rouge française, qui recueille les dons financiers pour répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine ;

10 000 € à L'UNICEF France, qui a reconnu Quimper comme « Ville amie des enfants » et qui au sein de « points bleus », établis le long des voies de transit et aux postes frontaliers (Moldavie, Roumanie, Biélorussie, Slovaquie, Pologne, Hongrie et République tchèque), a créé des espaces sûrs qui ont pour objectifs de soutenir les familles déplacées ou réfugiées et d'identifier les enfants qui voyagent seuls afin de les mettre en relation avec les services de protection.